nous, pour ceux-ci, de se déranger de leur boutique, ne trouvant pas toujours une personne capable de les remplacer pour se rendre aux endroits désignés par le vérificateur pour faire poinçonner chaque année leurs instruments à jauger ou à peser?

On nous objectera que ces commerçants peuvent se faire remplacer, c'est bien vrai! Mais quand on pense que, presque toujours les personnes qui sont chargées de cette commission sont contraintes de «poser» des heures entières, quelque fois une longue demi-journée au local du vérificateur rue St-Joseph à Roubaix ou dans d'autres endroits pour les autres localités, c'est une demi-journée qu'il faut payer à la personne chargée de la commission.

Alors comme nous le disions plus haut, c'est onéreux, trop onéreux!

Souvent aussi on fait de cette chose un moyen de dépense pour dire forcée. Dans les petites communes par exemple comme Croix, Wattrelos, Wasquehal, etc. on place le vérificateur dans un cabaret ami du parti qui est en majorité au Conseil municipal ou de préférence dans ceux que le maire et les conseillers ont l'habitude de fréquenter.

On met alors entre les mains du cabaretier ou cafetier des tickets ou numéros d'ordre, et suivant que le client est un excellent consommateur, le cabaretier le fait passer plus ou moins vite. Que voulez-vous, la chair est faible, et ma foi, fatigué d'attendre on consomme, et certains y trouvent leur petit profit.

La municipalité de Croix étudia en ce moment le moyen de faire cesser cet état de choses qui est inique.

S'inspirant de ce que d'autres villes, telles que Calais et Saint-Quentin, pour ne citer que celles-là, ont trouvé le moyen de faire passer le contrôleur à domicile, elle cherche à les imiter dans cette voie.

Nous croyons que cette réforme locale serait très bien accueillie par tous les commerçants et autres gens qui sont soumis à la vérification et qu'ils reconnaitront les bienfaits de la nouvelle municipalité.

En tous cas cette modification dans les opérations de la vérification dépend beaucoup du préposé qui est désigné par la préfecture et par conséquent a mise par le préfet. Attendons et espérons!

Savon des princes du Congo

le plus parfumé des Savons de toilette

6 grands prix — 30 Médailles d'or

LE CÉPHALIQUE SAINT-MICHEL

guérit instantanément **Maux de dents, de Tête, Migraine, Névralgies**. Prix 1 fr 50. Les cas rebelles nécessitent l'emploi des pilules antinévralgiques St-Michel prix 3 francs. **Pharmacie Couvreur**, Roubaix et dans toutes les Pharmacies. Exigez les médicaments céphaliques.

LES MAUX D'ESTOMAC

Crampes, gastralgies, acidités, Diarrhées ou constipations et autres inconvénients **des mauvaises digestions**, disparaissent par l'emploi des granules **Anti-dispeptique du Dr Jackson**. Prix du flacon : 4 francs. Pharmacie Couvreur, Roubaix.

TOURCOING

A un H. T.

Le citoyen H. D., (H. T. pour le public), rédacteur à la *Croix* n'est pas satisfait des explications que je lui ai fournis avant-hier.

Ce confrère peu soucieux de la vérité, qui prétend me connaître et m'avoir causé de son régiment, répète avec un aplomb superbe que je suis devenu Français par surprise et depuis un an seulement.

Le [illegible] journaliste ajoute même que je ne remplissais pas les conditions exigées par la loi.

Mon citoyen H. T., permettez-moi de vous le dire, cette fois vous dépassez les bornes permises de l'ignorance ou de la mauvaise foi et je vous connaissais autrement que par vos initiales compromettantes et ne serais peut-être pas long à éclairer votre conscience à cet égard.

Mais comme je crains de ne jamais voir paraître votre nom dans la sainte feuille qui vous occupe et que vous renseignez si mal je veux vous laisser quelque temps encore à vos patientes recherches tout en me servant le droit de relever vos erreurs qui ne pourrant manquer d'être [illegible] étant donné que toute votre compétence en matière de droit me semble être puisée dans l'étude de la vie des saints.

Toutefois je veux bien vous donner encore un nouveau renseignement et qui vous sera peut-être utile dans vos investigations.

Mon frère Félix Descheerder, plus âgé que moi, faisait partie du corps expéditionnaire du Tonkin et est mort à Hong-Hoa le 14 février 1888. Or son décès n'a été officiellement connu en France qu'en 1895 par le bureau de la population à la Mairie de Tourcoing.

Je crois que cela ne vous dit rien! Non? Eh bien! cherchez, vous trouverez peut-être.

Et comme je n'ai pas à tenir compte d'un pari de 5 francs devant servir d'aumône à Saint-Antoine, je parierais volontiers le double que *je suis né en France et n'ai jamais cessé d'être Français.*

La partie doit vous sembler belle et tous ceux qui, après avoir lu la *Croix* d'hier vous verront encore hésiter, ne pourront plus avoir qu'une piètre idée de vous et de votre journal.

Allons H. T. ça ne coûte que dix francs et le Parti ouvrier a besoin de fonds pour sa propagande.

G. DESCHEERDER.

Toujours l'équivoque

L'Avenir persiste à vouloir accuser le *Journal de Roubaix* de faire de la propagande socialiste.

Les reproches aigres doux du journal opportuniste nous font rire. Prétendre encore que les cléricaux ont fait le jeu des socialistes au scrutin de ballottage est un comble, et les électeurs ont depuis longtemps fait justice de cette sottise.

Allons, allons, l'*Avenir*, ne vous moquez pas plus longtemps de vos lecteurs et ne cherchez pas à leur faire croire que vous en voulez le moins du monde aux journaux réactionnaires qui ont si bien recommandé 35 candidats de votre liste après avoir favorisé une manœuvre que vous qualifiez parfois d'odieuse et qui servait uniquement à dégager la responsabilité de M. Dron justement compromise par les menées réactionnaires de ses amis.

Ou nous ne comprenons plus l'*Avenir* est lorsqu'il déclare que *Journal de Roubaix* en rendant compte de nos réunions ridicules sert notre propagande.

Est-ce que le ridicule peut maintenant servir une cause, une idée, et le socialisme grandira-t-il d'être ridiculisé?

Décidément, confrère, moins d'inconséquence ne nuirait pas à votre politique et ce n'est pas encore votre semblant de reproches au *Journal de Roubaix* qui donnera le change aux électeurs et les fera un seul instant douter du pacte caché entre opportunistes et [illegible].

Les preuves en sont [illegible] et nous pouvons résolument [illegible].

Ça ne prendra plus.

Assemblée générale

Assemblée générale du Parti [illegible] dimanche matin à neuf heures à la Brasserie Sociale, rue du Haze.

Ordre du jour : Compte-rendu [illegible] communications importantes.

Présence de tous [illegible].

Le groupe l'Égalité se réunit [illegible] samedi soir à 8 h. 1/2.

Réunion du Conseil

Le Conseil municipal [illegible] se réunira ce soir, à 8 heures.

Cette séance promet d'être intéressante en effet nous apprenons que M. Jules Ladesous va proposer d'interdire les processions. M. Dron sera [illegible] présent et soutiendra la proposition de M. Ladesous.

En tout cas, la discussion ne manquera pas d'intérêt.

Accident d'usine

Le nommé [illegible], âgé de 40 ans homme de peine, travaillant chez M. Beuque, constructeur, était occupé à soulever un sommier à l'aide d'une forte pince en fer. Le sommier étant venu à glisser subitement l'ouvrier fut blessé par la pince à l'intérieur de la cuisse droite.

Le docteur Bernard qui a donné des soins a constaté l'écrasement d'une veine. Une hémorrhagie interne s'était produite et le docteur a prescrit un repos de 20 jours.

Un manœuvre de plafonneur, le nommé Jules Hostin, âgé de 47 ans, travaillant pour le compte de MM. Larian et Dervaux à la filature Tobbe, rue de Belle-Vue, portait avec un de ses camarades un tonneau rempli d'eau.

Sa main droite ayant [illegible] un mur il fut blessé assez grièvement à la partie supérieure de cette main.

Le docteur Desrumeaux a prescrit un repos de huit jours.

— La nommée Alice Destailleurs, [illegible] soigneuse à l'établissement [illegible], a eu la main prise entre la courroie et la poulie de son métier. L'ongle du pouce a été arraché et deux doigts, l'index et l'auriculaire ont été fortement atteints.

Le docteur Rousseau a prescrit un repos de 15 jours.

Objets perdu

Mme Wallaert, demeurant [illegible] 20, a déclaré que sa petite fille avait perdu deux petites cloches en argent.

Concert d'été

L'Harmonie tourquennoise exécutera sur le kiosque de la place [illegible] dimanche 14 juin 1896 à 5 heures, les morceaux suivants :

1. Le Radieux, pas redoublé	[illegible]
2. Bonne fort [illegible], ouverture	[illegible]
3. Redowa de concert	[illegible]
4. Les Contes d'Hoffmann	Offenbach
5. La Vallée d'Ossau	[illegible]
6. Le lac des Fées	[illegible]

Des chaises seront mises à la disposition du public.

LILLE

Aux Employés des Tramways de Lille

La Commission provisoire prévient tous les employés, conducteurs, cochers et chauffeurs qu'une réunion aura lieu à la *Maison du Peuple*, vendredi 12 juin, à minuit.

Ordre du jour : Lecture des statuts et leur ratification par l'assemblée. Nomination du bureau. Inscription des adhérents.

Nous faisons un pressant appel à tous les camarades.

Vol de vélocipède

On continue à voler tous les jours des vélocipèdes.

Mercredi, vers dix heures et demie du matin, un individu disant s'appeler Lecocq, se présentait chez M. Dupont, fabricant de vélocipèdes, demeurant boulevard de la Liberté, et louait une bicyclette.

Naturellement l'individu ne revint pas. M. Dupont porta plainte alors à M. Perlet, commissaire du 1er arrondissement qui ouvrit une enquête.

Voici le signalement du voleur que la police recherche activement : taille moyenne, âgé de 25 à 30 ans, portant un lorgnon à verres fumés, vêtu d'un pantalon gris, d'un veston bleu marine et d'un chapeau de paille.

Un voleur

La police a mis hier en état d'arrestation le nommé Eugène Hamelin, imprimeur, demeurant rue des Robleds, 22, pour vol d'œufs dans la voiture de M. [illegible], commerçant à Sainghin-en-Weppes, et tentative de vol d'un demi-kilo de beurre au préjudice de la petite Pollet, âgée de [illegible] ans, demeurant à [illegible].

Accident de travail

Mardi, vers 3 heures après-midi, M. René Verstraete, âgé de 18 ans, garçon au buffet de la gare était occupé dans la cave de l'hôtel à cacheter des bouteilles. Il renversa le récipient contenant la cire bouillante et eut la main droite complètement brûlée.

Après avoir reçu les soins d'un docteur il a été transporté à l'hôpital St-Sauveur.

Arrestation

Le nommé Jean Chavelle, maréchal-ferrant, sujet allemand, demeurant rue [illegible] a été arrêté en vertu d'un mandat [illegible] par [illegible] Sarreguemines.

Cet individu vient d'être condamné à huit mois de prison pour outrage aux bonnes mœurs.

Le concours de pêche au Grand Carré

Cette fête de pêcheurs, qui chaque année attire un nombre considérable d'étrangers, aura lieu dimanche prochain, et organisée sous les auspices de la municipalité avec le patronage du syndicat, est appelée à un succès éclatant, surtout que Douai prend part au concours, et que son adhésion au syndicat. On n'attend plus que celles de Dunkerque, Roubaix, Fresnes, Wasquehal, etc., etc., en plus de celles inscrites.

Il y aura près de 600 pêcheurs qui se disputeront le poisson, et certes ce n'est pas un tableau banal de voir tous ces bâtons alignés au bord de l'eau et de regarder le manège de ces dévoués délégués qui ne savent où donner la tête, aux cris de : délégué! pêche! (Pjette en patois). C'est très curieux et pittoresque.

Nous avons toujours eu de la sympathie pour ce genre de sport, et nous approuvons les autorités compétentes qui secondent ce syndicat, car un groupement de 200 membres, a besoin d'un appui, et que ses revendications soient écoutées. Nous espérons que notre nouvelle administration le prendra en considération, et que [illegible] s'efforcera de [illegible] selon ses moyens.

Surtout que la majeure partie des pêcheurs provient de la classe laborieuse et d'ouvriers honnêtes, on doit aider ce père de famille qui passe son jour de repos au bord de l'eau pour rapporter une friture à sa famille, ou bien qu'il s'en va avec sa femme et ses enfants leur faire respirer le bon air, et leur procurer une partie de plaisir.

La compagnie du chemin de fer a voulu prouver qu'elle était toute disposée à écouter les appels du syndicat en acceptant d'accorder une réduction de 50 % aux sociétés qui prennent part au concours, avec retour individuel jusqu'au lundi.

Un bon point à la compagnie. Nous croyons bien faire de rappeler que les prix s'élèvent à 800 fr., qu'il y a 3 séries et des prix spéciaux comme les années précédentes.

La réunion de toutes les sociétés aura lieu dimanche matin à 7 heures précises à l'Ancienne [illegible] Rouge, rue de Béthune [illegible] se rendre au boulevard des Écoles. Après la revue, tirage au sort et à 2 heures concours au Grand Carré près le Petit Paradis.

Donc pêcheurs au travail! préparez vos amorces et surtout faites de bonnes lignes pour ne pas avoir la farce.

[illegible] Brochet.

Course pédestre

A l'occasion de la Fête communale, la société les « Mollets d'acier » organise pour le dimanche 14 courant, de 4 heures 1/2 à 5 heures 1/2 du soir, une course pédestre avec cerceaux autour du quai de la Basse-Deûle. Des médailles en argent et en bronze sont offertes par la Municipalité ainsi que des prix offerts par la société des fêtes du Vieux-Lille.

Train de plaisir pour Paris

La compagnie du Nord organise, pour le 14 juin, un train de plaisir pour Paris à marche rapide et à prix réduits (2e et 3e classe), aux départs des gares de Tourcoing, Roubaix, Lille, Douai, Arras et Achiet.

Le prix des places est ainsi fixé :

Tourcoing : 2e, 11 fr. 25. — 3e, 7 fr. 40.
Roubaix : 2e, 11 fr. 10. — 3e, 7 fr. 30.
Lille : 2e, 10 fr. 95. — 3e, 7 fr. 15.
Douai : 2e, 10 fr. 05. — 3e, 6 fr. 55.
Arras : 2e, 9 fr. 30. — 3e, 6 fr. 05.
Achiet : 2e, 8 fr. 70. — 3e, 5 fr. 65.

La Société des Agriculteurs du Nord

Nous avons reçu la lettre suivante que nous nous empressons d'insérer :

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Réveil du Nord*,
Lille

Dans votre numéro du 11 courant, nous trouvons l'entrefilet suivant :

« Les Agriculteurs du Nord.

Hier matin une délégation de la Société des Agriculteurs du Nord s'est rendue chez le maire de Lille et lui a offert la Présidence d'honneur de la Société. La délégation a exprimé le désir que, comme par le passé, l'administration municipale accorde à la Société le Palais Rameau pour sa séance solennelle. »

Evidemment il y a eu erreur, il s'agit d'une autre société que la nôtre. La Société des Agriculteurs du Nord a pour président d'honneur, depuis de longues années, M. René Teilliez. Monsieur le maire actuel de Lille n'en fait point partie, et jamais une séance solennelle de la Société des Agriculteurs du Nord n'a eu lieu au Palais Rameau, mais surtout *aucune délégation ne s'est rendue* au nom de la Société auprès de Monsieur le Maire.

Nous vous prions de vouloir bien faire paraître la présente rectification dans votre plus prochain numéro.

Agréez Monsieur, l'assurance de notre considération.

Pour le Secrétaire Général
Le Secrétaire adjoint
J. DAVID.

◆

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LOOS. — *Aux Fêtes de Lille.* — La société de gymnastique la Jeunesse loossoise participera au grand concours international de Lille le dimanche 14 et lundi 15 et elle aura à lutter contre plusieurs sociétés des environs et de la Belgique. Elle concourra en 2e division alternatif.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

AUBY. — *Le Progrès du Nord et ses candidats.* — Que les républicains du Nord doivent être flattés d'avoir une représentation aussi homogène à la Chambre des députés. Ils peuvent être fiers du choix de leurs représentants. Et combien doivent ils remercier ce bon Géry Legrand et son journal le *Progrès du Nord*, de leurs efforts pour dénicher et soutenir des oiseaux aussi rares, et volant aussi facilement de branche en branche?

C'est plaisir de leur voir faire la roue, semblables au paon, pevant chaque nouveau ministère, qu'il soit bleu, blanc ou rose. Avec quelle grâce et quelle désinvolture ne pirouettent-ils pas devant les maîtres du moment?

Ce ne sont plus des hommes ayant reçu un mandat de leurs électeurs, ce sont des fantoches dont les ficelles sont tenues par un ministère prêt à tous les expédients, à toutes les bassesses pour combattre, dit-il, le collectivisme.

Le collectivisme voilà le prétexte avoué, mais est-ce bien la vérité? Ne devons nous pas voir autre chose? N'est-ce pas plutôt l'intérêt qui fait agir ces conservateurs endurcis?

M. Méline, chef de troupe engagé par M. Félix Faure, ne doit il pas représenter les gros agriculteurs, la haute finance, le haut négoce, la grande industrie, les grandes sociétés et tout ce qui est puissamment riche, jusqu'aux grandes compagnies houillères, de chemin de fer, etc.?

N'est-il pas à la tête du gouvernement pour faire les affaires des possédants?

Après les grands financiers ne doit-il pas ménager les biens des grands propriétaires terriens? Quels sont-ils? L'ancienne noblesse et la grande culture qui sont réactionnaires.

L'union ne pouvait tarder à se faire entre tous ces exploiteurs, qui s'efforceront de faire dévier l'impôt que des républicains seuls dignes d'être les vrais représentants de la démocratie, voulaient faire placer sur la fortune, pour le rejeter encore et toujours sur le petit commerce et sur la classe prolétarienne toute entière.

Aussi, voyons nous les soi-disant républicains Coget, Dansette et Guillemin, que les lauriers de leur ami *Géry* ne laissent plus dormir, se congratulant avec les Cochin, Loyer et Plichon; les pseudo démocrates Michau, Weil-Mallez et Sirot-Mallez, faisant des m'amours aux aristocrates Le Gavrian et de Montalembert, Dubois, qui, naturellement ramolli, n'avait pas attendu jusqu'à ce jour pour perdre la teinte rosée qu'il semblait un moment posséder, ira se retremper dans le sein du socialiste chrétien Lemire; Hayez, se contentera de se passer les doigts dans la moustache en attendant, comme tous les ministériels outranciers, les petits services que lui rendra le ministère pour lequel il a complaisamment voté : et par dessus tout cela, Carpentier-Risbourg, le grand électeur du Pommereuil, qui, à l'instar d'une girouette, levant ses grands bras, sera, de tous ces renégats, le chef d'orchestre, qui, ayant perdu toute mesure, conduira quand même ses amis à la réaction cléricale comme il conduit les musiciens du Pommereuil à la procession.

Et voilà les progressistes! quels fumistes!

Après tout ne suivent-ils pas les enseignements de ceux qui les ont fait éclore? Ils imitent fidèlement Géry-le-Grand et le *Progrès du Nord*, amis de la *Croix* de la *Vraie France*, de l'*Echo du Nord*, du *Nouvelliste* et de la *Dépêche*. Esprit saint descendez en eux!

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES. — *Employé infidèle.* — Le nommé Taisne, employé chez M. Lévy Stein, négociant, Place d'Armes, a été arrêté pour vol au préjudice de son patron.

Taisne était employé chez M. Lévy depuis 4 mois — depuis quelque temps déjà on constatait la disparition de marchandises dans les rayons.

Une surveillance fut organisée et Taisne a été pris. Une perquisition opérée à son domicile a fait découvrir une quantité de marchandises.

Il a été écroué à la maison d'arrêt.

— *Un horrible accident.* — Le soldat Decrouchy, la victime de l'explosion de poudre de dimanche dernier et que le *Réveil* a relatée en son temps, est mort hier matin des suites des brûlures qu'il avait reçues.

Le malheureux soldat a fait preuve d'un véritable courage : brûlé depuis les genoux jusqu'au cou par la poudre, il n'a fallu que pour mourir.

Le soldat Decrouchy était âgé de 22 ans et originaire des environs de Cambrai ; il avait 20 mois de service.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

HOUDAIN. — *Concours cantonal.* — Le Comité d'organisation nous communique ce qui suit :

Dans sa réunion de lundi dernier le comice agricole a fixé au 26 juillet prochain le concours cantonal qui doit avoir lieu cette année à Houdain.

Un festival de musique et une fête militaire pour sapeurs pompiers, sociétés de gymnastique et anciens combattants sont en voie d'organisation.

Les sociétés de la région recevront incessamment invitation et programme.

◆

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. DASSONVILLE

Audience du 11 juin

Précoces garnements. — Une bande de petits garnements comparaissent devant le tribunal sous la prévention de bris de clôture et de vol. Ce sont les nommés Félix Vanackère, 15 ans, domestique, Georges Dekens, 12 ans, Saverys Alphonse, 12 ans, Edmond Largillet, 10 ans, Joseph Cornil, 11 ans, tous habitant Roubaix.

Ces précoces gamins se sont introduits dans le courant du mois de mai dans la maison du sieur Briet après avoir escaladé un mur et brisé deux carreaux. Puis ils se sont emparés de deux cages.

Aujourd'hui ils sont [illegible] et promettent de ne plus recommencer. Après une sévère admonestation les [illegible] prévenus sont remis à leurs parents [illegible] responsables.

L'abus de confiance. — Le nommé Schorel Désiré, 25 ans, était employé du sieur Lemaitre à Tourcoing. Ce dernier chargeait Schorel d'aller prendre des tonneaux. Mais au bout d'un jour Lemaitre apprit que son employé au lieu de payer les tonneaux le prix convenu les avait [illegible] et même [illegible], et que naturellement il gardait le surplus. Le préjudice subi de ce fait par M. Lemaitre est évalué à 50 fr.

Schorel est condamné à [illegible] mois d'emprisonnement et 25 fr. d'amende.

Jalousie de métier. — Dujardin Alfred et Banters, travaillant tous deux à [illegible] dans la filature de laine Flipo.

Mais Dujardin est jaloux de Banters. Le [illegible] dernier étant à l'atelier, Dujardin traita son camarade de lâche et comme ce dernier ne répondait pas il lui porta deux coups de [illegible] à la figure. Entendant du bruit Goudyn [illegible] ne porte pas Banters dans son [illegible] tous et frappa brutalement le malheureux ouvrier.

Goudyn Alfred est condamné à 4 mois d'emprisonnement et Dujardin Auguste à 2 mois de la même peine avec application de la loi du sursis.

Mauvais drôles. — Le 9 mai dernier, le sieur Dardusse rentrant chez lui à Roubaix vit une bande d'individus entourant sa maison, et invectivant grossièrement sa mère, qui est âgée de 84 ans. Comme il voulait la défendre, les malandrins se précipitèrent sur lui et le rouèrent de coups. Dardusse s'enfuit et s'enferma dans sa maison dont il verrouilla solidement la porte.

Les forcenés se mirent alors en devoir de l'enfoncer, et comme ils n'y parvinrent pas, ils s'en allèrent, non sans avoir insulté encore Dardusse et sa mère.

On parvint à arrêter le lendemain ces individus, qui comparaissent aujourd'hui devant le tribunal. Ce sont les nommés Moulard Jules, Moulard Léon et Delhaie Gustave, tous trois tisserands à Roubaix.

Ils nient tous les faits dont on les rend coupables. Mais Dardusse les reconnaît et les accuse formellement.

Moulard Jules est condamné à 2 mois de prison et 16 francs d'amende, Moulard Léon à 40 jours et 16 francs, et Delhaie Gustave à 1 mois et 16 francs.

Trop jaloux. — Georges Bouchard, 36 ans, boulanger, à la Madeleine, est d'une jalousie peu commune. Il s'imagine sans cesse que sa femme qui pourtant est très honnête, le trompe, aussi quand il a le moindre soupçon) il bat sa femme comme plâtre. Une fois déjà, Bouchard a été condamné pour voies de fait envers sa femme.

Aujourd'hui il est repentant et supplie le tribunal d'être indulgent. Les juges ne se laissent point fléchir puisqu'ils envoient Bouchard pour 3 mois à l'ombre.

ÉTAT-CIVIL

Roubaix. — Naissances du 11 juin 1896 — Honorat Beulque, rue de Fontenoy 37. — Laurente Disperayn, rue de la Vigne, c. Leroy 18. — Marie Vanriest, rue de France, c. Delhaye, 8. — Alfred Saudevoir, boulevard Strasbourg, 106. — Alfred Labens, rue des Arts prolongée, imp. Mozart, 4. — Georges Destrenne rue d'Alger, 123. — Emma Delobel, rue Notre-Dame, 36. — Jean Vandeputte, rue Sébastopol, 27. — Lucienne Delcour, rue Conférence, cour Caby, 4. — Albertine Amand, Hôtel-Dieu.

Décès

Du 11 juin. — Zénobie Tesse, 61 ans, rue St-Jean, aux Petites Sœurs. — Blanche Pasquet, 8 ans, rue Bouvines. — Paul Fontier. — Catherine Neuenhans, 79 ans, rue des Longues Haies, c. Croman, 31.

Tourcoing. — Naissances du 11 juin 1896. — Julien Stelandre, Pont de Neuville. — Georges Coppens, rue de la Patente. — Jeanne Leclercq, à la Maternité. — Louis Spiessens. — Madeleine Duchâtelet, rue des Carliers. — Augustin Verhaegen, rue de l'Église. — Jules Verbiesch, rue de Gand. — Lucien Descamps, rue de Paris.

Mariages. — Louis Lagre, 48 ans, rentier, et Adolphine Vanherdonck, 35 ans, sans profession. — Ernest Tonnel, 27 ans, employé de commerce, et Laure Hennion, 20 ans, sans profession.

Décès. — Fernand Dutilleul, 2 mois, rue de Menin, 122. — Henri Lassay, 57 ans, infirmier, Hôpital-Civil.

GUERISON par Poudre et Cigarettes ESPIC [illegible] **ASTHME** [illegible] CERTIFICATS de Médecins. [illegible] BRUNEAU, [illegible] LILLE [illegible]

EN VENTE

A LA BIBLIOTHÈQUE DU PARTI

132, rue Montmartre, Paris

Socialisme, Révolution, Internationalisme, par Gabriel DEVILLE.
Prix 0,50. — Franco, 0,60

La Collection de la Revue Socialiste (17 numéros)
Prix 10 fr. — Franco en gare 11 fr.

Barbarie et Civilisation, par [illegible] NOELS.
Prix 0,35. — Franco, 0,40.

Rome [illegible], par [illegible] SIAUVE-EVAUSY.
Prix 0,25. — Franco 0,30

BOURSE de LILLE

DU 11 JUIN

Actions	Cours du jour.	On offre.	On demande
Aniche	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Anzin	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bruay	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bully	[illegible]	[illegible]	2340
Carvin	[illegible]	[illegible]	1075
Courrières	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Douai	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dourges	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Escarpelle	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lens	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Liévin	[illegible]	[illegible]	1180
Meurchin	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vicoigne	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Le gérant, CHARLES CAPY.

Lille, imprimerie de l'*Égalité*
25, rue de Fives, 25.

94

LA GRANDE FLIBUSTE

PAR

PAUL DUPLESSIS

TROISIÈME PARTIE

Montbars

Mais peut-être ne me comprends-tu pas, Jeanne? ajouta le jeune homme en souriant.

— Oh! parle encore, parle-moi toujours! s'écria la fille de Barbe-Grise avec élan. Comme ta voix me fait plaisir à entendre. Il me semble, par moments, que je te connais depuis des années, que nous avons été élevés ensemble. Il est vrai que je suis bien ignorante, que plusieurs des mots que tu emploies sont nouveaux pour moi. Eh bien! chose étrange, je t'assure, mon ami, que je n'en perds pas un, que je te comprends à merveille.

Jeanne, rejetant sur ses épaules, par un geste charmant et instinctif de coquetterie, les boucles épaisses de ses cheveux dorés qui recouvraient son front, ajouta :

— Je viens de découvrir, mon ami, comment il se fait que, te connaissant seulement depuis hier, il me paraît que nous ne nous sommes jamais quittés.

— Voyons, Jeanne, cette découverte?

— Non, tu te moquerais de moi.

— Ne suis-je pas le frère de ton choix?

— Tu as raison. Eh bien! chevalier Louis, toutes les fois que mon sommeil a été agité, chaque fois que j'ai rêvé, c'est que ta voix a frappé mes oreilles. N'est-ce pas que cela est bien curieux et bien extraordinaire... Je m'explique à présent comment hier, en t'entendant parler, je t'ai demandé tout de suite si tu voulais être mon ami. J'étais déjà habituée à toi...

A cet aveu si naïf et dont la sauvage enfant était bien éloignée certes de comprendre la portée, de Morvan ne put se défendre d'un léger trouble.

Toutefois, cette émotion fugitive et si naturelle dura peu.

Il allait répondre à Jeanne, lorsque Montbars mit fin à la conversation des deux jeunes gens, en disant à son neveu :

— Chevalier, il est près de quatre heures et demie ; il est temps de partir.

Soit que le chef de la flibuste craignît d'affaiblir le courage de de Morvan en lui laissant voir ses appréhensions, soit qu'habitué aux scènes de violence et aux hasards des armes, l'issue du combat qui allait avoir lieu ne lui causât aucune émotion, toujours est-il qu'il s'était exprimé avec une grande froideur.

De Morvan, malgré lui, compara ce ton indifférent, presque impérieux, avec l'intérêt que lui montrait Jeanne : l'avantage resta à cette dernière.

— Mon ami, s'écria la pauvre enfant toute émue et toute tremblante, je ne me rends pas compte de ce qui se passe en moi aujourd'hui. Je ne sais si c'est la fatigue que m'a causée hier la poursuite de la compantaine espagnole, mais je suis brisée, et il me semble que je ne trouverai jamais assez de force pour t'accompagner.

— Comment cela, Jeanne, pour m'accompagner?

— Crois-tu donc que j'aurai le courage d'attendre ici la nouvelle de ton triomphe? Non pas, chevalier Louis, je veux assister à ton combat avec Laurent... Tu le tueras, n'est-ce pas? Jure-moi que tu le tueras... Si tu étais vaincu, il n'y aurait plus de bonheur pour moi, je te verrais sans cesse pâle et sanglant... ce serait affreux. Du reste, ajouta Jeanne après avoir réfléchi, qui sait si je n'empêcherai pas ce duel? Le beau Laurent, si méchant et si moqueur avec tout le monde, prétend qu'il m'aime. Moi, je te l'avouerai, j'ai toujours ressenti pour lui un éloignement profond. Enfin, puisqu'il s'agit de ton salut, je...

— Ma bonne Jeanne, dit de Morvan, d'un ton de doux reproche et en interrompant la jeune fille, est-il donc d'usage à Saint-Domingue que les femmes s'interposent entre les hommes qui ont à vider une affaire d'honneur? Dans la Bretagne, — le pays de ton père et de ta mère, — il n'en est pas ainsi : les femmes pleurent les morts, célèbrent les vainqueurs et méprisent les lâches.

— Je suis Breton, Jeanne, et je ne veux pas être méprisé. Si tu essayais de t'opposer à ce duel, — et tes efforts n'aboutiraient à rien, — tu me causerais une peine véritable.

— Oui, chevalier Louis, tu as raison, tu dois te battre... j'ignore vraiment ce que j'ai aujourd'hui... je déraisonne.

— Quant à ton désir d'être témoin de ce duel, Jeanne, il faut également y renoncer. Ta présence me gênerait et me donnerait un extrême désavantage sur mon adversaire...

— C'est bien, chevalier Louis, j'obéirai.

En ce moment, Barbe-Grise entra : il portait deux longs fusils, le sien et celui de Montbars.

— Allons, Louis, dit le chef de la flibuste, voici cinq heures ; en route.

— Je suis prêt.

Déjà le jeune homme s'éloignait, lorsque Jeanne courut à lui et l'arrêta.

— N'oublie point, mon ami, lui dit-elle d'une voix tremblante, que si tu succombes il n'est plus de bonheur pour moi. Méfie-toi du beau Laurent, il est plein de ruses. Sois sans pitié.

Les trois hommes se dirigeaient vers la porte de sortie, quand un esclave nègre, le front ruisselant de sueur, se présenta devant eux.

— Montbars, dit-il, voici un paquet que Messié le beau Laurent vous envoie. Je suis à vous attendre depuis une heure au mont du Pithon. Ne vous voyant pas venir, j'ai pensé que je vous trouverais ici.

Les nègres, moins habitués à cette époque aux prodiges de la civilisation qu'ils le sont aujourd'hui, avaient au dix-septième siècle une singulière idée, celle de croire qu'une feuille de papier était une chose complètement insignifiante : aussi, lorsqu'on leur remettait, pour la porter, une lettre, n'obéissaient-ils jamais : ils se figuraient que l'on voulait se moquer d'eux.

Pour obvier à cet inconvénient, on usait d'un moyen aussi facile d'exécution que simple d'invention : on plaçait entre deux lourdes pierres la missive, puis, enveloppant les pierres en forme de paquet, on les donnait à l'esclave : nègre, convaincu, d'après le poids de l'objet confié à ses soins, qu'il remplissait une grave mission, se montrait alors d'une scrupuleuse exactitude.

Le beau Laurent s'était conformé à l'usage : seulement la lettre qu'il adressait à Montbars était renfermée non pas entre deux pierres, mais entre deux épais lingots d'argent. — Montbars, écrivait-il, le coup que j'ai reçu hier sur la tête m'empêche de me mettre en route. Demain sans faute, quel que soit l'état de ma santé, je me trouverai à cinq heures du matin au pied du Pithon. — Prie Fleur-des-Bois d'accepter les lingots qui accompagnent cette lettre.

— A demain, sans faute.

A la lecture de cette lettre, que Montbars fit à haute voix, Jeanne poussa un cri de joie, et s'adressant vivement à de Morvan :

— Mon ami, lui dit-elle, je considère ce retard comme un heureux présage : cette fois est la première que Laurent n'est pas exact à un rendez-vous de [illegible]... Quant à cet argent qu'il m'envoie, je n'en veux pas. Sa vue me fait horreur.

Le délai que lui demandait, ou plutôt que lui imposait son adversaire chagrina de Morvan ; quelque brave qu'il fût, une nouvelle attente de vingt-quatre heures lui était pénible : il avait hâte d'en finir.

— Mon ami, lui dit Jeanne, veux-tu que nous passions ensemble la journée dans les bois?

Le jeune homme accueillit avec joie cette proposition qui offrait une distraction à ses pensées : séduit par le caractère si original et si exceptionnel de la fille de Barbe-Grise, l'idée d'un long tête-à-tête avec elle souriait autant à son esprit qu'elle plaisait à son cœur ; il se sentait invinciblement attiré vers Fleur-des-Bois par un sentiment tout nouveau pour lui, plein de charmes et qu'il ne pouvait définir.

— Je ne demanderais pas mieux, Jeanne, lui dit-il, que de rester avec toi jusqu'à ce soir, mais je crains que ton père ne s'oppose à notre partie de plaisir.

— Mon père! pourquoi donc, chevalier Louis?

— Mais, dit de Morvan en hésitant, parce que cette partie n'est guère convenable.

— Qu'entends-tu par là? Je ne comprends pas ce mot.

— Barbe-Grise, qui ne me connaît que depuis hier, consentirait-il donc à te confier à mon honneur, et à te laisser seule avec moi?

(A suivre.)